



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

L'IMMIGRATION : UN OUTIL POUR ASSURER LA VITALITÉ ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Rapport du Comité permanent des langues officielles

Le président

L'hon. Michael D. Chong

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**L'IMMIGRATION : UN OUTIL POUR ASSURER LA VITALITÉ
ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE**

**Rapport du Comité permanent
des langues officielles**

Le président

L'hon. Michael D. Chong

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT

L'hon. Michael D. Chong

VICE-PRÉSIDENTS

Jamie Nicholls

Lise St-Denis

MEMBRES

Corneliu Chisu

Joe Daniel

Anne-Marie Day

Jacques Gourde

Claude Gravelle

Chungsen Leung

John Williamson

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Dan Albas

L'hon. Ron Cannan

Bryan Hayes

Guy Lauzon

Costas Menegakis

Dan Van Kesteren

GREFFIER DU COMITÉ

David Chandonnet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Chloé Forget

Lucie Lecomte

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)f) du Règlement, le Comité a étudié les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser l'immigration francophone des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

L'IMMIGRATION : UN OUTIL POUR ASSURER LA VITALITÉ ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE.....	1
1. Introduction	1
2. L'immigration comme source de vitalité pour les communautés francophones en situation minoritaire	2
3. La gestion du dossier de l'immigration.....	2
3.1. Les programmes du gouvernement du Canada	2
3.1.1. Le Programme d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants	3
3.1.2. Le programme Entrée express.....	4
3.1.3. Le programme Destination Canada	6
3.2. La nécessité d'une stratégie collaborative (fédérale, provinciale–territoriale, municipale et communautaire).....	6
4. Le recrutement des immigrants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.....	7
4.1. Promouvoir les communautés francophones en situation minoritaire auprès des immigrants potentiels.....	7
4.2. La prospérité économique : une condition <i>sine qua non</i> pour favoriser l'immigration.....	8
4.2.1. Le rôle des employeurs.....	8
4.3. Ouvrir et adapter le marché du travail pour favoriser l'immigration francophone en milieu minoritaire.....	9
4.3.1. La reconnaissance des diplômes étrangers	9
5. L'accueil et l'intégration des immigrants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.....	10
5.1. La migration interprovinciale–territoriale des immigrants francophones.....	10
5.1.1. Le contexte socio-économique, un facteur décisif.....	10
5.2. L'exode vers la majorité linguistique.....	11
5.2.1. La promotion des communautés francophones en situation minoritaire auprès des immigrants francophones nouvellement arrivés	11
5.2.2. L'intégration économique	11

Conclusion	11
Recommandations	12
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	13
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	15
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	17
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	19
OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	23

L'IMMIGRATION : UN OUTIL POUR ASSURER LA VITALITÉ ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

1. Introduction

Le 24 février 2015, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (ci-après « le Comité ») a entrepris une étude sur les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser l'immigration francophone dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

L'objectif de cette étude était de mieux comprendre le rôle que joue l'immigration francophone dans l'épanouissement et le développement des CFSM et d'examiner l'impact des programmes fédéraux visant à recruter, accueillir et intégrer les immigrants francophones au sein des CFSM.

La croissance démographique des CFSM est cruciale à plusieurs égards, notamment pour la vitalité des communautés, afin de bâtir une économie croissante et de maintenir certains droits, tels que l'accès à des services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

Comme plusieurs communautés au Canada, les CFSM font face à un exode rural et un bas taux de natalité et ont besoin d'immigrants qui ont les compétences nécessaires pour remplir les emplois disponibles et contribuer à leur vitalité.

Le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS) a affirmé que leur « situation démographique nette continue à se détériorer puisqu'il n'y a pas suffisamment de nouveaux venus¹ ». Or, l'immigration francophone dans les CFSM a un impact direct sur la vitalité des CFSM. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) a affirmé que « la survie et la vitalité de notre communauté dépendent beaucoup de l'arrivée d'immigrants francophones² ».

Le gouvernement fédéral s'est fixé une cible de 4 % du nombre total d'immigrants économiques francophones s'établissant à l'extérieur du Québec d'ici 2018.

1 Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles (LANG), *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1620 (Robert Therrien, directeur général, Conseil de la coopération de la Saskatchewan).

2 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1540 (Peter Hominuk, Assemblée de la francophonie de l'Ontario).

2. L'immigration comme source de vitalité pour les communautés francophones en situation minoritaire

Selon Gilles LeVasseur, professeur à l'École de gestion Telfer à l'Université d'Ottawa, la dualité linguistique canadienne repose, entre autres, sur « une croissance démographique permettant un équilibre entre les deux grandes communautés linguistiques du Canada³ ». L'augmentation du poids démographique des CFSM et l'atteinte d'un équilibre entre les groupes linguistiques sont au cœur des stratégies en immigration des CFSM.

La dualité linguistique canadienne repose, entre autres, sur la valorisation de l'aspect économique des langues officielles. Selon Gilles LeVasseur, c'est ce qui permet « aux Canadiens et aux nouveaux arrivants de s'identifier pleinement à la dualité linguistique et de développer des réactions identitaires positives envers les deux communautés de langue officielle⁴ ».

3. La gestion du dossier de l'immigration

3.1. Les programmes du gouvernement du Canada

Au printemps 2013, le gouvernement du Canada a lancé la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*⁵. Comme son nom l'indique, l'immigration est l'une des trois priorités qui ont été retenues pour les cinq prochaines années dans le domaine des langues officielles. De fait, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser une somme totale de 149,5 millions de dollars pour financer deux activités de programmes reliés à l'immigration : la formation linguistique pour les immigrants économiques et le Programme d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants.

Dans le cadre de la Feuille de route 2013-2018, le programme de formation linguistique bénéficie d'une affectation totale de 120 000 000 \$. Durant la première année de la Feuille de route, soit 2013-2014, « dans les provinces et territoires où CIC [Citoyenneté et Immigration Canada] gère les services d'établissement, 29 208 immigrants économiques (clients uniques) se sont inscrits à des cours de langue [...]»⁶. Cela représente un investissement de 24 000 000 \$⁷.

L'accès à des programmes de formation linguistique est important pour l'intégration des immigrants et leur pleine participation à la société canadienne. Dans le cadre

3 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1540 (Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel).

4 *Ibid.*

5 *Gouvernement du Canada, Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, Ottawa, avril 2013.

6 Secrétariat du Conseil du Trésor, *La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Plans, Dépenses et Résultats*.

7 *Ibid.*

de ses programmes réguliers, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) finance les Cours de langue pour les immigrants (CLIC) et le programme *Language Instruction for Newcomers to Canada* (LINC). Il s'agit de cours gratuits de langue française et de langue anglaise de base offerts aux résidents permanents.

3.1.1. Le Programme d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants

La Feuille de route 2013-2018 attribue 29 398 470 \$⁸ pour l'établissement et l'intégration des immigrants dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). En juin 2013, l'hon. Jason Kenney a affirmé que :

En fait, depuis 2006, notre gouvernement a triplé les fonds octroyés aux services d'établissement, les faisant passer de 200 millions à 600 millions de dollars par année à l'extérieur du Québec. Les fonds pour le Québec sont calculés selon une formule différente.

Au cours des dernières années, nous avons, en particulier, grandement augmenté le nombre de services offerts dans les communautés francophones en situation minoritaire. De 2009 à 2012, nous avons augmenté de près de 70 % le nombre de points de service pour les nouveaux arrivants d'expression française partout au Canada, soit d'un peu plus de 100 à environ 170. On en trouve maintenant dans 24 villes partout au Canada à l'extérieur du Québec⁹.

Lors de sa comparution devant le Comité dans le cadre de cette étude, le ministre de CIC, Chris Alexander, a également commenté la Feuille de route 2013-2018 :

En 2013, nous avons dévoilé une nouvelle Feuille de route qui définit l'immigration comme l'un des trois piliers permettant d'assurer la vitalité future des langues officielles au Canada. Dans le cadre de cette Feuille de route, le gouvernement investira, au cours de cette année et des cinq années à venir, presque 150 millions de dollars dans les initiatives liées aux langues officielles et à l'immigration. Un objectif essentiel consiste à faire valoir les avantages de la maîtrise des langues officielles du Canada et à investir dans la formation linguistique des nouveaux arrivants qui s'établissent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire¹⁰.

En dépit du fait que les cibles en matière d'immigration francophone n'ont pas encore été atteintes, le ministre Alexander a souligné que CIC fournit présentement les outils pour y parvenir : « On a maintenant les outils pour y arriver : Entrée express, les réseaux d'immigration francophone, une stratégie au titre de la Feuille de route et la

8 *Ibid.*

9 LANG, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 13 juin 2013, 1540 (Jason Kenney, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

10 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1535 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

volonté politique, qui est peut-être l'élément le plus important. Depuis 2006, on dépasse les résultats antérieurs et on va continuer à le faire¹¹. »

3.1.2. Le programme Entrée express

Le 1^{er} janvier 2015, CIC a lancé le système Entrée express pour le recrutement d'immigrants économiques. Le ministre Alexander a décrit le nouveau système de gestion des demandes de résidence permanente reliées aux différents programmes d'immigration économique comme pouvant « contribuer de façon importante à la vitalité économique des communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec¹² ».

Le ministre a également affirmé qu'Entrée express constitue un système qui permettra d'atteindre les cibles en matière d'immigration francophone dans les CFMS en raison, notamment, des divers avantages que procurent le système, « c'est plus rapide et c'est en ligne. C'est une façon de faire du recrutement¹³. »

Selon le ministre Alexander, le système Entrée express se démarque par son efficacité. À l'aide du système, le traitement des candidatures est réalisé en moins de six mois et des visas ont déjà été délivrés pour certaines candidatures soumises au début du mois de février 2015¹⁴. Toutefois, il est à noter que plusieurs témoins ont spécifié que les retombées du système en termes d'immigration francophone demeuraient encore inconnues puisqu'il s'agit d'un programme nouveau.

Cela étant dit, selon plusieurs témoins, le système contribuera à l'immigration francophone dans les CFMS seulement si le gouvernement fédéral y ajoute des mesures visant spécifiquement les francophones. C'est pourquoi la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) a suggéré « que le gouvernement ajoute une lentille francophone au système Entrée express, afin de nous aider à combler au moins partiellement notre désavantage en matière d'attraction des nouveaux arrivants¹⁵ ». L'immigration francophone étant plus difficile, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CENB) a indiqué que « des mesures spéciales doivent être mises en place pour faciliter, encourager et inciter l'immigration francophone¹⁶ ».

11 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1605 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

12 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1540 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

13 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1555 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

14 *Ibid.*

15 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1540 (Gaël Corbineau, directeur général, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador).

16 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1530 (Anne Hébert, directrice générale, Conseil économique du Nouveau-Brunswick).

C'est la raison pour laquelle le directeur municipal de la Ville de Moncton a affirmé que « [p]our ce qui est du système Entrée express, il serait avantageux d'accorder des points supplémentaires aux immigrants francophones qui veulent s'installer dans des collectivités de langue minoritaire au Canada¹⁷ ». De même, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a proposé « qu'un bon nombre de points additionnels soient accordés aux francophones qui s'établissent dans une communauté¹⁸ » dans le cadre du système Entrée express.

Les témoins ont également soulevé des préoccupations sur l'importance que le système accorde à la connaissance de la langue française. Le système fonctionne de la manière suivante : on crée d'abord un profil dans le système Entrée express et les candidatures se retrouvent dans un bassin. Celles-ci sont classées à l'aide d'un système de pointage tenant compte des capacités linguistiques, de l'éducation, des compétences professionnelles et de l'âge des candidats. Par la suite, une invitation à soumettre sa candidature pour l'obtention du statut de résident permanent est envoyée aux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de points¹⁹. Le pointage obtenu par les candidats est calculé sur un total de 1 200 points²⁰. Le candidat qui maîtrise une première langue officielle peut se mériter jusqu'à 136 points et « [l]a connaissance de la deuxième langue, soit le français ou l'anglais, permet d'obtenir 24 points de plus²¹ ».

Le ministre de CIC a fourni des données quant aux francophones qui se sont qualifiés dans le système Entrée express. Le premier bassin de candidats du système Entrée express était composé de 22 398 personnes. Parmi celles-ci, 200 ont réussi des résultats d'examen en français. Le deuxième bassin comportait 2,5 % de francophones. Selon le ministre, la deuxième ronde est composée de plus de francophones car :

[l]es premières rondes d'invitation touchaient surtout ceux et celles qui avaient des avis relatifs au marché du travail, qui travaillaient surtout dans l'Ouest et qui faisaient la transition d'un statut de travailleurs temporaires à un statut de résidents permanents. Pour la dernière ronde, c'était 2,5 %, ce qui ne comprenait pas les gens qui avaient des avis relatifs au marché du travail. C'est un bon chiffre et nous comptons continuer dans ce sens²².

17 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1600 (Jacques Dubé, directeur municipal, Ville de Moncton).

18 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1650 (Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

19 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1555 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

20 Citoyenneté et Immigration Canada, Les critères d'entrée et le Système de classement global.

21 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1600 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

22 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1620 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

Malgré tout, il a été souligné que l'identification des francophones dans le système Entrée express est problématique et que CIC travaille pour y remédier. En effet, le ministre a déclaré ce qui suit :

Je dois vous avouer aussi, mesdames et messieurs, que nous ne sommes pas satisfaits de la capacité de notre système d'immigration à établir la compétence en français des nouveaux arrivants lorsqu'ils font leur demande en anglais. Les gens bilingues ne déclarent pas toujours leurs capacités linguistiques. On les invite et on les incite à le faire, mais ils ne le font pas tous.

Le nombre de francophones qui arrivent sur notre territoire pourrait très bien être supérieur à celui que nous connaissons. Nous allons nous doter des moyens nécessaires pour préciser les capacités linguistiques de tous nos arrivants, dans les deux langues officielles, de façon à savoir où nous en sommes par rapport à notre intention d'atteindre un pourcentage de 4 % d'immigrants économiques francophones d'ici 2018²³.

3.1.3. Le programme Destination Canada

Destination Canada est un salon d'emploi international organisé par CIC qui cherche à mettre en contact des immigrants francophones potentiels avec des employeurs et autres intervenants provenant des différentes CFMS.

En 2012, le gouvernement du Canada a éliminé les subventions de voyage pour les organismes provinciaux, municipaux et non gouvernementaux. Selon le ministre Kenney, ce changement représente une réduction d'environ 400 000 \$.

3.2. La nécessité d'une stratégie collaborative (fédérale, provinciale-territoriale, municipale et communautaire)

La FCFA a indiqué que, si elle n'avait qu'une seule suggestion à faire au gouvernement fédéral, elle serait de mettre en œuvre un plan stratégique pour l'immigration francophone au Canada :

En matière d'immigration, comme nous l'avons dit, il faut une stratégie cohérente, une stratégie fédérale faite en consultation avec les communautés, les municipalités et les provinces. Nous pensons que tous les intervenants doivent y être, mais il ne faut pas qu'on nous arrive pas avec des bouts de pansements adhésifs pour coller un peu partout quand on trouve une bibitte, un bobo et ainsi de suite. Il nous faut vraiment une telle stratégie, mais une stratégie cohérente²⁴.

De plus, le professeur LeVasseur a apporté les précisions suivantes :

[U]ne intégration des politiques et des moyens d'immigration est nécessaire entre les divers paliers gouvernementaux, et ce, afin de mieux encadrer et d'intégrer les nouveaux arrivants dans les communautés de langue officielle. Une fois que la sélection des

23 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1535 (Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

24 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1645 (Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

nouveaux arrivants est complétée, le gouvernement du Canada doit travailler de concert avec les provinces afin que ces derniers puissent, dès leurs premiers jours au Canada, s'intégrer aux communautés de langue officielle. Trop souvent, les nouveaux arrivants sont laissés à eux-mêmes et doivent faire des choix sans comprendre les enjeux canadiens et l'importance de la dualité canadienne. Le gouvernement du Canada doit accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration au sein de la société canadienne²⁵.

Ainsi, sur le plan de la gestion de l'immigration, deux priorités ont été établies par les témoins: l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique en immigration francophone et l'ajout d'une lentille francophone au système Entrée express afin que celui-ci contribue à l'augmentation du nombre d'immigrants dans les CFSM.

4. Le recrutement des immigrants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire

4.1. Promouvoir les communautés francophones en situation minoritaire auprès des immigrants potentiels

Plusieurs témoins ont fait valoir au Comité qu'un des problèmes fondamentaux auxquels les CFSM sont confrontées est le manque de visibilité dans les programmes du gouvernement du Canada. Comme l'explique Gilles LeVasseur « [I]e nouvel arrivant doit être sensibilisé à la présence des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de pouvoir poser des choix linguistiques et identitaires qui soient dans l'intérêt des politiques publiques d'immigration canadienne²⁶ ». Sans quoi, l'« absence de valorisation des communautés de langue officielle auprès des nouveaux arrivants [...] développe chez ces derniers le désir de s'intégrer au sein du groupe majoritaire pour des raisons principalement économiques²⁷ ».

M. LeVasseur affirme également que l'identité canadienne est parfois complexe à saisir pour un nouvel arrivant. On ne peut donc pas s'attendre à ce qu'il comprenne la notion de CLOSM²⁸.

Comme l'explique le commissaire aux services en français de l'Ontario, l'immigrant doit être sensibilisé à la possibilité de vivre en français et dans un milieu bilingue :

[...]il faut s'assurer qu'avant et dès leur arrivée, ces immigrants savent qu'ils peuvent non seulement obtenir des services en français auprès des gouvernements fédéral et provincial, mais aussi vivre en français, par exemple demander à ce que leurs enfants

25 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1545 (Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel).

26 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1540 (Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel).

27 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1545 (Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel).

28 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1605 (Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel).

soient éduqués en français et obtenir des services communautaires en français. Il faut que ces nouveaux arrivants soient au courant de ces services et de ces possibilités²⁹.

4.2. La prospérité économique : une condition *sine qua non* pour favoriser l'immigration

4.2.1. Le rôle des employeurs

Dans le système d'immigration actuel, les employeurs jouent un rôle important dans le recrutement des immigrants. Par contre, comme l'explique le CENB, « [l']entrepreneur a des postes à combler. Il ne se préoccupe pas du poids relatif de sa communauté linguistique lorsqu'il cherche des travailleurs. Il cherche à combler un besoin de compétences³⁰ ».

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada a d'ailleurs confirmé que le système Entrée express crée « des liens très étroits entre les besoins en main-d'œuvre des employeurs canadiens et la sélection des immigrants qualifiés³¹ ».

Le directeur municipal de la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick a affirmé que la promotion de la dualité linguistique est un facteur important qui contribue au recrutement et à l'intégration des immigrants, notamment les immigrants de catégorie économique³². Selon ce dernier :

[...] le Grand Moncton a observé une augmentation du nombre d'immigrants francophones. Avant 2006, le pourcentage d'immigrants s'établissant dans la collectivité et qui avaient le français pour langue maternelle était de 9 % seulement. Entre 2006 et 2011, le nombre d'immigrants francophones a atteint 18 % de la population immigrante totale³³.

La promotion de la dualité linguistique comme avantage économique auprès des employeurs apparaît donc comme une stratégie à favoriser pour accélérer le recrutement d'immigrants d'expression française et stimuler l'économie locale tout en contribuant à l'épanouissement de la dualité linguistique canadienne.

29 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1550 (François Boileau, commissaire, Commissariat aux services en français de l'Ontario).

30 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1530 (Anne Hébert, directrice générale, Conseil économique du Nouveau-Brunswick).

31 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1530 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, Réseau de développement économique et d'employabilité Canada).

32 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1555 (Jacques Dubé, directeur municipal, Ville de Moncton).

33 *Ibid.*

4.3. Ouvrir et adapter le marché du travail pour favoriser l'immigration francophone en milieu minoritaire

Comme toutes les communautés au Canada, la capacité des CFMS à recruter des immigrants dépend de la conjoncture économique locale et régionale.

Si l'espoir de trouver un bon travail pour se construire une vie meilleure est la raison principale qui incite les immigrants à venir au Canada et que la prospérité économique est une condition *sine qua non* pour favoriser l'immigration, il importe que des mesures soient prises pour ouvrir le marché du travail aux immigrants, tout particulièrement les immigrants francophones.

Certaines régions du pays peinent plus que d'autres à offrir des emplois aux immigrants et donc de les retenir. C'est notamment le cas dans les régions qui connaissent un ralentissement économique ou dont l'économie est en transition. À titre d'exemple, les secteurs primaires et secondaires du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire « [l]es secteurs forestier, agricole, de la pêche et du transport³⁴ », sont en manque de main-d'œuvre. Le CENB confirme que l'accompagnement d'entreprises qui œuvrent dans des secteurs où il y a un besoin criant de main-d'œuvre est une façon de promouvoir et de faciliter l'immigration francophone tout en stimulant l'économie locale ou régionale³⁵.

4.3.1. La reconnaissance des diplômes étrangers

Les problèmes que pose la reconnaissance des diplômes étrangers freinent l'arrivée au Canada d'immigrants économiques qualifiés et leur capacité de se mettre au travail dès leur arrivée. Comme explique le RDÉE Canada, c'est aussi un problème qui touche les employeurs ainsi que les fournisseurs de services francophones qui entreprennent des démarches auprès des employeurs et des immigrants :

[...] il arrive que nous disions à un employeur que nous sommes en mesure de lui trouver le candidat idéal, mais qu'en entamant le processus, nous nous apercevions que le candidat, bien qu'il ait des compétences, détient des diplômes qui ne sont pas encore reconnus. C'est un défi majeur pour nous³⁶.

Il s'agit d'un problème complexe à multiples facettes. Un aspect problématique de la reconnaissance des diplômes a été souligné lors des témoignages. Il s'agit du partage des compétences entre les paliers de gouvernement : le gouvernement fédéral est responsable de la reconnaissance des diplômes étrangers. Cependant, ce sont les ordres professionnels, placés sous l'égide des provinces et territoires, qui déterminent si un immigrant peut exercer une profession réglementée.

34 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1530 (Anne Hébert, directrice générale, Conseil économique du Nouveau-Brunswick).

35 *Ibid.*

36 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 26 mars 2015, 1530 (Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale, Réseau de développement économique et d'employabilité Canada).

CIC a affirmé donner à l'étranger « des services de pré-arrivée, qui donnent une sorte de parcours pour chacune des professions réglementées. On explique aux nouveaux arrivants qui suivent les sessions d'orientation données par Collèges et instituts Canada au moyen de la classification des programmes d'enseignement, quelles sont les étapes à suivre, à partir de l'étranger, dans le processus d'accréditation et de reconnaissance des titres. C'est un des mécanismes qui est disponible³⁷ ».

5. L'accueil et l'intégration des immigrants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire

5.1. La migration interprovinciale–territoriale des immigrants francophones

Certains témoins ont commenté le phénomène de la migration interprovinciale-territoriale des immigrants francophones. Tout comme le départ des étudiants et des jeunes travailleurs fragilise les CFSM, le départ des immigrants francophones représente une perte pour les communautés qui misent sur leur intégration pour assurer leur vitalité tant sur le plan linguistique et culturel que sur le plan économique.

5.1.1. Le contexte socio-économique, un facteur décisif

La migration interprovinciale–territoriale des immigrants francophones dépend essentiellement du contexte socio-économique de la région dans laquelle ils se sont installés. C'est l'économie régionale qui, de prime abord, détermine si les immigrants s'installeront à long terme ou s'ils migreront vers une autre région de la province, du territoire ou du pays. D'aucuns diront qu'une économie en perte de vitesse et un marché de l'emploi faible ne favorisent pas la rétention des immigrants francophones, pas plus que celle de la population locale.

Certaines provinces qui connaissent un ralentissement économique peinent à retenir les immigrants. En revanche, les provinces dont l'économie est florissante bénéficient de ce qu'elles appellent une immigration secondaire. C'est notamment le cas de l'Alberta, qui « bénéficie plutôt d'un flux d'immigration secondaire, principalement en provenance du Québec³⁸ ».

Les immigrants sont mobiles et peuvent choisir de migrer d'une province à l'autre ou d'un territoire à l'autre. Cependant, certains témoins ont soulevé des questions concernant la migration interprovinciale–territoriale des immigrants francophones qui méritent d'être soulignées.

L'AFO a fait valoir au Comité qu'il faudrait élaborer de meilleurs appuis à l'immigration secondaire, notamment trouver un moyen de suivre le parcours des

37 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 31 mars 2015, 1640 (Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur la langue, planification et responsabilisation, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

38 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 10 mars 2015, 1555 (Ida Kamariza, coordonnatrice, Réseau en immigration francophone de l'Alberta, Association canadienne-française de l'Alberta).

immigrants afin que les ressources financières du gouvernement du Canada allouées aux services d'accueil et d'établissement soient transférées vers la province ou le territoire de destination secondaire de l'immigrant³⁹.

5.2. L'exode vers la majorité linguistique

5.2.1. La promotion des communautés francophones en situation minoritaire auprès des immigrants francophones nouvellement arrivés

La sensibilisation des immigrants francophones à l'existence des CFSM et aux avantages de vivre et de travailler dans un milieu bilingue est un facteur important pour le recrutement et l'établissement d'immigrants francophones dans les CFSM. C'est également un des éléments clés qui favorise leur intégration dans les milieux francophones minoritaires. On constate que si les immigrants sont recrutés par l'entremise des réseaux francophones en immigration, le rapprochement avec la communauté francophone se fait plus facilement, car l'immigrant possède déjà l'information nécessaire pour inscrire ses enfants dans une école francophone, trouver des ressources en français et intégrer le réseau associatif et institutionnel de la minorité⁴⁰.

5.2.2. L'intégration économique

Tout au long du présent rapport, le Comité a souligné l'importance d'un secteur économique prospère comme condition au recrutement et à l'intégration des immigrants. Il est donc primordial que les CFSM aient la capacité d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration économique. Comme le précise le CCS, le processus d'intégration économique se fait de deux façons, soit par le marché du travail ou par la création d'une entreprise⁴¹.

Conclusion

En conclusion, le recrutement et l'intégration des immigrants dépendent de l'économie locale, la capacité des réseaux d'intégration de les accueillir et de l'information que ces derniers reçoivent quant à la possibilité de vivre et de travailler dans les CFSM. Les communautés francophones minoritaires, comme le reste du Canada, ont besoin d'immigrants afin de maintenir et d'augmenter leur vitalité, et il est important que le gouvernement fédéral et toutes ses agences prennent des mesures positives pour atteindre sa cible de 4% d'immigrants francophones qui s'établissent hors Québec d'ici 2018.

39 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1545 (Peter Hominuk, Assemblée de la francophonie de l'Ontario)

40 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 24 mars 2015, 1610 (Gaël Corbineau, directeur général, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador).

41 LANG, *Témoignages*, 2^e session, 41^e législature, 12 mars 2015, 1535 (Robert Therrien, directeur général, Conseil de la coopération de la Saskatchewan).

Recommandations

Que Citoyenneté et Immigration Canada fasse la promotion de la possibilité de vivre et de travailler en français dans des communautés francophones en situation minoritaire.

Que Citoyenneté et Immigration Canada étudie des options pour augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans une communauté francophone en situation minoritaire au Canada par l'entremise de son programme Entrée express.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Association canadienne-française de l'Alberta Ida Kamariza, coordonnatrice, Réseau en immigration Francophone de l'Alberta</p>	2015/03/10	40
<p>Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick</p>		
<p>Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse Marie-Claude Rioux, directrice générale</p>		
<p>À titre personnel Gilles LeVasseur, professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa</p>	2015/03/12	41
<p>Conseil de la coopération de la Saskatchewan Robert Therrien, directeur général</p>		
<p>Assemblée de la francophonie de l'Ontario Peter Hominuk, Ferdinand Kashama, vice-président</p>	2015/03/24	42
<p>Commissariat aux services en français François Boileau, commissaire Mohamed Ghaleb, chef de projets, Enquêtes, recherche et surveillance</p>		
<p>Conseil économique du Nouveau-Brunswick Anne Hébert, directrice générale</p>		
<p>Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador Gaël Corbiveau, directeur général</p>		
<p>Association des juristes d'expression française de l'Ontario Andrée-Anne Martel, directrice générale Sonia Ouellet, secrétaire du conseil d'administration</p>	2015/03/26	43
<p>Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Suzanne Bossé, directrice générale Marie-France Kenny, présidente</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada	2015/03/26	43
Roukya Abdi Aden, gestionnaire, Concertation nationale		
Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Ontario		
Daniel Sigouin, directeur général		
Ville de Moncton		
Jacques Dubé, directeur municipal		
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	2015/03/31	44
L'hon. Chris Alexander, ministre		
Stefanie Beck, sous-ministre adjointe, Services ministériels		
Yves Saint-Germain, directeur, Politique de programmes sur la langue, planification et responsabilisation		
Maia Welbourne, directrice générale, Politiques stratégiques et planification		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions nos 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 47](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Michael D. Chong

L'IMMIGRATION FRANCOPHONE : AGIR MAINTENANT POUR ASSURER L'AVENIR DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) considère qu'il est important de bien représenter la diversité et la richesse des propos livrés lors des témoignages en comité par les intervenants. Dans cette optique, nous désirons souligner dans ce rapport des éléments tirés des témoignages mais négligés ou absents du rapport officiel malgré leur pertinence indéniable dans le dossier de l'immigration francophone.

Selon le NPD, l'immigration est un outil clé pour assurer la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. En ce sens, l'Opposition officielle déplore le peu d'intérêt que porte le gouvernement conservateur au dossier de l'immigration francophone au Canada. Les résultats obtenus en matière d'immigration francophone parlent d'eux-mêmes. En 2011, les immigrants francophones représentaient seulement 1,3% des immigrants récents hors Québec alors que la cible à atteindre afin de simplement maintenir le poids démographique de la population francophone hors Québec est de 4,4%ⁱ. Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), le Canada se dirige vers un « désastre démographique pour la francophonie »ⁱⁱ si rien n'est fait pour accroître le pourcentage d'immigrants francophones. On retrouve le même cri d'alarme du côté du commissaire aux langues officielles du Canada qui souligne l'importance d'agir maintenant en matière d'immigration pour assurer l'avenir des communautés francophonesⁱⁱⁱ.

Malgré ces résultats inquiétants, rien n'indique que le gouvernement ne soit prêt à s'investir réellement afin de remédier à la situation. D'une part, le nouveau programme Entrée Express démontre bien l'attitude de laisser-faire du gouvernement conservateur en matière d'immigration francophone. On voit avec le système Entrée Express le prolongement de la tendance du gouvernement à se désengager de ses responsabilités en matière de langues officielles en laissant un rôle de premier plan aux employeurs dans la sélection des immigrants; des employeurs qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations linguistiques que le gouvernement. Une situation qui inquiète de nombreux intervenants, incluant l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) qui craint la dilution des engagements du gouvernement fédéral envers les communautés francophones^{iv}. Les premiers résultats d'Entrée Express avancés au comité par le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration (CIC) sont d'ailleurs alarmants: moins de 1% d'immigrants francophones pour le premier bassin et seulement 2.5% dans le deuxième bassin^v. Des résultats bien loin de la cible de 4,4% établie par le gouvernement. Notons aussi que le programme Entrée Express a été élaboré sans la consultation des communautés francophones en situation minoritaire. De plus, il est particulièrement inquiétant de voir que les fonds qui avaient été promis dans le cadre de la *Feuille de route* pour l'immigration francophone ne soient pas utilisés à ces fins.

De nombreux intervenants qui œuvrent dans les domaines de l'immigration et des langues officielles déplorent le manque de consultation par rapport aux décisions qui sont prises en matière d'immigration et qui les touchent directement. Plutôt que de consulter les intervenants sur le terrain, le gouvernement prend ses décisions derrière

des portes closes. Des décisions qui peuvent avoir un impact important tel que l'abolition en 2012 du financement qui aidait les communautés francophones en situation minoritaire à attirer les immigrants d'expression française en participant à Destination Canada.

Il est important de souligner que le gouvernement fédéral a l'obligation d'agir en matière d'immigration francophone en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ainsi que la *Loi sur les langues officielles*. De plus, le gouvernement doit appliquer le principe d'égalité réelle lorsqu'il élabore, met en œuvre, modifie ou souhaite supprimer des programmes ou des politiques en matière d'immigration. Selon le Conseil du Trésor, le gouvernement doit prendre en considération les « différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité »^{vi}.

Finalement, suivant les recommandations de la FCFA^{vii} et du commissaire aux langues officielles^{viii}, le gouvernement fédéral doit immédiatement mettre en œuvre un plan stratégique pour l'immigration francophone au Canada, et ce plan doit être fait en consultation avec divers paliers de gouvernement ainsi que les communautés et les intervenants œuvrant dans les domaines de l'immigration et des langues officielles.

Le NPD recommande au gouvernement de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada développe un plan stratégique pour favoriser l'immigration francophone et que ce plan soit développé en partenariat avec les provinces et territoires, les municipalités ainsi que les communautés francophones en situation minoritaire. Ce plan doit être adapté aux besoins des différentes régions et des communautés.

Recommandation 2

Que Citoyenneté et Immigration Canada s'assure que ses programmes en matière de services aux immigrants respectent le principe d'égalité réelle afin que les fournisseurs de services en immigration des communautés francophones en situation minoritaire puissent leur offrir des services de qualité égale à celle qu'offrent les fournisseurs de service en immigration de la majorité anglophone.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'urgence d'agir et fasse de l'immigration francophone une priorité. Pour ce faire, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté doit s'assurer que son ministère intègre une lentille francophone et de le principe d'égalité réelle à chaque étape de l'élaboration de ses politiques et de ses programmes. Dans cette optique, le programme Entrée express doit immédiatement être évalué en fonction de ces principes afin d'en corriger les lacunes.

ⁱ CIC, *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, 2003.

ⁱⁱ FCFA, *Rapport annuel du commissaire aux langues officielles. En matière d'immigration francophone, la balle est dans le camp du gouvernement fédéral*. Le jeudi 7 mai 2015.

ⁱⁱⁱ Commissariat aux langues officielles du Canada et Commissariat aux services en français de l'Ontario, *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration*, Rapport conjoint, Ottawa, novembre 2014.

^{iv} Comité permanent des langues officielles (LANG), *Témoignages*, 2e session, 41e législature, 40e réunion, 10 mars 2015, (Ida Kamariza, coordonnatrice, Réseau en immigration francophone de l'Alberta, Association canadienne-française de l'Alberta).

^v LANG, *Témoignages*, 2e session, 41e législature, 44e réunion, 31 mars 2015, (L'hon. Chris Alexander, ministre, Citoyenneté et Immigration Canada).

^{vi} Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Grille d'analyse \(égalité réelle\)](#)

^{vii} LANG, *Témoignages*, 2e session, 41e législature, 43e réunion, 26 mars 2015, (Marie-France Kenny, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada).

^{viii} Commissariat aux langues officielles du Canada et Commissariat aux services en français de l'Ontario, *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration*, Rapport conjoint, Ottawa, novembre 2014.

**Recommandations dissidentes : rapport du Comité des langues officielles sur l'immigration
en milieu minoritaire**

Préambule :

Par la présente, nous faisons part de nos préoccupations aux membres du *Comité permanent des Langues officielles* quant aux conclusions du dernier rapport déposé sur la situation de l'immigration en milieu minoritaire.

Le rapport susmentionné devait faire état de l'appréciation des nombreuses difficultés qui jalonnent le parcours des immigrants dans les milieux minoritaires au pays. Force nous est de constater que le rapport est édulcoré et que ses conclusions ne reflètent pas la situation que vivent les communautés francophones en lien avec les mesures, les lois et les règles qui régissent l'immigration dans leurs communautés.

Les francophones de ce pays ont perdu des droits juridiques, scolaires et sociaux au fil du temps dans toutes les provinces du Canada. Leur nombre et leur poids démographique diminuent dangereusement dans la majorité des provinces et, à l'instar des témoins entendus devant le *Comité permanent des Langues officielles*, nous croyons fermement à une politique d'immigration qui tienne compte, non seulement de la réalité contemporaine des communautés francophones mais encore de leur réalité historique.

Nous ne pouvons continuer à chanter les louanges du bilinguisme institutionnel dans les forums internationaux et nier la réalité de la dualité linguistique qui se vit au quotidien dans nos communautés.

Nous devons convenir de règles et de programmes qui sauront structurer des infrastructures sociales viables pour les communautés francophones.

L'immigration de langue française en milieu minoritaire demeure une vue de l'esprit si le Gouvernement ne convient pas de mesures spécifiques dédiées au recrutement de francophones en Europe et/ou en Afrique.

Nous ne pouvons participer à l'élaboration d'une démocratie biculturelle sans convenir à l'élaboration d'une politique d'immigration francophone cohérente et singulière.

Endosser le rapport du *Comité permanent des Langues officielles* dans sa forme actuelle équivaut à reconnaître que l'immigration francophone en milieu minoritaire est vouée à un échec certain à court terme.

Introduction aux Recommandations :

Des dizaines de témoignages d'acteurs sociaux, d'économistes et de praticiens du droit sont venus confirmer l'importance de l'immigration pour les communautés de langue française en milieu minoritaire.

L'urgence d'agir à l'égard des immigrants de langue française est apparue comme une condition *sine qua non* des propositions des témoins entendus devant le *Comité*.

Toutes les communautés francophones sont fragilisées par le nouvel ordre économique mondial. L'immigration est devenue la bouée de sauvetage de nombre de communautés de par le monde et le Canada s'en trouve bouleversé à la fois économiquement et socialement. Nous devons non seulement intégrer les immigrants à nos communautés mais encore les intégrer à nos institutions et à la force de notre démocratie. En ce sens, la coexistence des communautés francophones et anglophones au Canada fait partie de la genèse de notre système juridique et de nos institutions politiques. Ainsi, nous devons favoriser l'immigration et l'intégration d'immigrants dans nos deux langues officielles afin que vivent notre démocratie et notre sens de l'égalité et de la justice.

1. Le Gouvernement fédéral est générateur de politiques en matière d'immigration et doit convenir de politiques d'immigration spécifiques pour les communautés francophones en milieu minoritaire;
2. Le Gouvernement fédéral doit conclure des ententes relatives à l'immigration francophone avec les gouvernements des provinces afin de tenir compte des réalités régionales dans les programmes d'établissement pour les dits immigrants;
3. Les cibles fédérales en matière d'immigration francophone ne peuvent être atteintes compte tenu du peu d'appui que reçoivent les communautés d'accueil tant du point de vue logistique que des efforts faits pour l'intégration de ces derniers. En conséquence, le Gouvernement fédéral doit investir des sommes dans les infrastructures communautaires qui sont équivalentes à celles investies dans la promotion de l'immigration francophone;
4. Les sommes investies dans les programmes de formation linguistique et l'établissement des immigrants doivent être revues à la hausse et ce, compte tenu de la disparité des communautés d'accueil et des faibles structures communautaires existantes;

5. Le Gouvernement fédéral doit accentuer ses investissements en matière de formation linguistique pour tous les immigrants et ce, toutes catégories confondues;
6. Le programme *Entrée Express* doit dorénavant tenir compte spécifiquement des immigrants francophones en milieu minoritaire créant en cela une catégorie distincte de critères relatifs à l'attribution des visas correspondants;
7. Le Gouvernement fédéral a l'obligation de promouvoir la dualité linguistique du Canada dans ses missions, ambassades et consulats à l'étranger de même que de faciliter la publicité entourant l'immigration francophone en milieu minoritaire;
8. À court et à moyen terme, le Gouvernement fédéral doit élaborer une stratégie d'immigration francophone en milieu minoritaire qui tienne compte, entre autres, des spécificités régionales des communautés disséminées à travers le Canada;
9. La promotion du français doit être adaptée à l'ensemble des employeurs en milieu minoritaire afin de faciliter l'embauche d'immigrants francophones.

Lise St-Denis, membre du *Comité permanent des Langues officielles* et députée de St-Maurice-Champlain

27 mai 2015

